

- C
- G
- L

Contrat d'inscription 2024-2025



Cheval **Poney** né après le 01/10/2014

Cours du:.....

Le Cavalier:

Nom: Prénom:.....

Date de naissance: / /

Licence 2023: oui non n° licence:

Adresse:

CP: Ville:

Tel:

E-mail:.....

Personnes à prévenir:

Lien: Tel:

Lien: Tel:

Formules:

(A remplir par le Centre équestre)

Famille: -9€ adh

2ème Forfait: -25€

→ Formule poney (adh + Licence + Forfait): 737€

Payer en:	<input type="checkbox"/> 1x 737€	<input type="checkbox"/> 2x 368+369	<input type="checkbox"/> 3x 246 x2 +245	<input type="checkbox"/> 4x 184 x3 +185
-----------	-------------------------------------	--	--	--

→ Formule cheval mineur (adh + Licence + Forfait): 893 € ou 2h : 1653€

Payer en:	<input type="checkbox"/> 1x 893€ 1653€	<input type="checkbox"/> 2x 446+447€ 826€ + 827€	<input type="checkbox"/> 3x 298€ x2 +297€ 551€ x3	<input type="checkbox"/> 4x 223 x3 + 224€ 413€ x 3 +414€
-----------	--	--	---	--

→ Formule cheval majeur (adh + Licence + Forfait): 904€ ou 2h: 1664€

Payer en:	<input type="checkbox"/> 1x 904€ 1664€	<input type="checkbox"/> 2x 452€ x2 832€ x2	<input type="checkbox"/> 3x 301€ x 2 + 302€ 554€ x2 + 556€	<input type="checkbox"/> 4x 226€ x4 416€ x4
-----------	--	---	--	---

→ Formule cheval Etudiant (adh + Licence + Forfait): 757€

Payer en:	<input type="checkbox"/> 1x 757€	<input type="checkbox"/> 2x 379€ + 378€	<input type="checkbox"/> 3x 252€x2 +253	<input type="checkbox"/> 4x 189€ x3 + 190€
-----------	-------------------------------------	--	--	---

→ Assurance Annulation: 21€ Réglé le: / /

Notes:.....

Autorisation d'intervention Médicale:

Je, soussigné (e), _____ agissant en qualité de _____

Autorise Autorise pas

l'ADAESL Club des îles en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence prescrite par le médecin y compris éventuellement l'hospitalisation, avec intervention chirurgical et/ou transfusion sanguine concernant moi même / ma fille / mon fis.

Autorisation de diffusion:

J'autorise Je n'autorise pas

L'établissement ADAESL Club des île, à utiliser des photographies, films et œuvre originales réalisés dans le cadre de l'équitation, sous la responsabilité de l'équipe éducative et sur lesquels peut figurer votre enfant ou vous même.

Conditions générales de vente:

Adhésion/ Inscription: L'adhésion à l'association est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club. L'inscription est individuelle et nominative. La licence FFE est reversée intégralement à la Fédération Française d'équitation. **L'adhésion et la licence FFE ne sont pas remboursables.**

Forfait: L'inscription est souscrite pour une durée de une année. Le forfait annuel comprend 34 séances en dehors des vacances scolaires. Il commence le 2 septembre 2024 et prend fin le 22 juin 2025. Le règlement de celui-peut être fait par chèque, espèce en 4 fois maximum. Le jour et l'heure du cours reste le même chaque semaine.

Récupération: Vous avez la possibilité de récupérer 3 séances par forfait annuel, quelles que soient les raisons de votre absence. Ces récupérations se font pendant les vacances scolaire en fonction des places disponibles et aux horaires proposés par les enseignants.

Assurance annulation: Il est possible de souscrire à une assurance annulation pour le forfait. Pour bénéficier de l'assurance la licence FFE est obligatoire. Un exemplaire des modalités de remboursement vous est remis à l'inscription. **En dehors de cette assurance annulation aucune demande de remboursement n'est possible pour quelque raison que ce soit.**

Vous pouvez souscrire à cette assurance jusqu'au 01 octobre 2024.

Stages / compétition: L'inscription a ce type de prestation ne peut donner lieu à aucun remboursement et ne peut être reporté. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué.

Matériel / Installation: Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et bon état du matériel et des installations mis à leur disposition en bon état et propre.

Consignes de sécurité: Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du club aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Veillez à ne qu'aucun objet (poussette, vélo,...) n'encombre les allées empruntées par les chevaux. Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement. Les mineurs sont sous la responsabilité du club uniquement durant le temps de préparation, des soins après le cours et pendant la reprise. Les cavaliers ou responsables légaux s'engagent à respecter les articles du règlement intérieur. Celui ci est affiché à l'accueil et est disponible sur simple demande.

Je déclare, Madame, Monsieur avoir pris connaissance des conditions générales de vente en conformité avec l'article 38 de loi 84610 du 16/07/84 puis celle du 17/07/92.

Signature: